ONS, DOUANES ET SÉCURITÉ SOCIALE

Signature de trois conventions-protocole

Trois conventions-protocole sur l'échange d'informations ont été signées, ce jeudi, à l'Institut supérieur de gestion et de planification, à Alger, entre l'Office national des statistiques (ONS), la Direction générale des Douanes, la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS) et la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS). Ces conventions ont pour objectif de faciliter l'échange d'informations entre les structures signataires, et ce à travers un numéro d'immatriculation, en vue de lutter contre la fraude.

Lotfi Mérad - Alger (Le Soir) - La première convention a été signée par le directeur général des Douanes, M. Abdou Bouderbala, et le directeur général de l'ONS, M. Khaled Mounir Berrah. La deuxième convention a été signée par M. Berrah et le directeur général de la CNAS, M. Zebbar Rabah, tandis que la troisième a été signée par le directeur général de l'ONS et le directeur par intérim de la CASNOS, M. Lamaï Abdelouahab.

Présent à cette cérémonie de signature, le ministre des Finances, M. Karim Djoudi, a souligné que «l'objectif de ces conventions réside dans l'utilisation et l'unification par l'ONS des informations existant au niveau de la sécurité sociale». Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, M. Tayeb Louh, a salué les efforts consentis pour la promotion du système national du recensement, qui exploitera toutes les informations existant au niveau de la sécurité sociale. «Le but étant la création d'un numéro d'immatriculation qui doit être mentionné sur tous les formulaires de la sécurité sociale», a ajouté Tayeb Louh. Ces trois conventions permettront une coopération effective entre les différentes administrations en vue de lutter conte toutes formes de fraude. Les caisses de sécurité sociale pourront recevoir des informations dont dispose l'ONS pour les besoins des études prospectives en matière de sécurité sociale. Le ministre de l'Emploi et de la Sécurité sociale fera également savoir que quatre spécialistes dans le domaine de la prospection ont été formés à l'université de Lausanne, qui apporteront leur expérience dans le domaine de la sécurité sociale.

Pour sa part, le directeur par intérim de la CASNOS, M. Lamaï Abdelouahab, a relevé que l'échange d'informations entre les caisses de sécurité sociale, les douanes et l'ONS permettra l'actualisation des informations existant au niveau des fichiers de la sécurité sociale. S'agissant du transfert des informations, une commission technique sera mise en place pour prendre en charge cette opération, chaque trimestre.

L. M.

L'ONS va lancer un recensement économique

Le ministre des Finances, M. Karim Djoudi, a déclaré, jeudi, que l'Office national des statistiques lancera, prochainement, un recensement économique national.

Cette enquête, qui se basera principalement sur un questionnaire comprenant plusieurs éléments-clès, vise à mieux identifier l'économie nationale, ses besoins et ses attentes, en vue d'une meilleure orientation des politiques économiques du pays.

L'enveloppe financière relative à ce recensement qui touchera l'ensemble des agents économiques a été inscrite au budget de la loi de finances pour 2009.

L. M.

Des enveloppes budgétaires pour le soutien à l'emploi des jeunes et l'augmentation des bourses

«Le projet de loi de finances complémentaire pour 2009, examiné mardi dernier par le Conseil du gouvernement, prévoit plusieurs enveloppes budgétaires, notamment pour le soutien à l'emploi des jeunes et l'augmentation des bourses des étudiants, a annoncé, jeudi, le ministre des Finances, M. Karim Djoudi. Sur le plan budgétaire, «le projet de loi de finances pour 2009 a apporté des éléments de rectification en inscrivant toutes les décisions annoncées par le président de la République lors de la dernière campagne électorale», a indiqué le ministre des Finances. Des orientations du président de la République ayant trait à «l'augmentation des bourses des étudiants, au soutien à l'emploi des jeunes, à la baisse de la pression fiscale, afin d'accroître le recrutement, la lutte contre la fraude et la régulation du commerce extérieur et des importations».

L. M.

GAZ À EFFET DE SERRE

L'UE prête pour le dialogue

L'Union européenne est disposée à ouvrir le dialogue avec l'Algérie sur sa décision relative aux restrictions d'émission de gaz à effet de serre dans le transport aérien à l'horizon 2012.

C'est ce qu'a annoncé M. Amar Tou, ministre des Transports, hier à Alger, au terme d'un entretien avec le Commissaire européen aux transports, M. Antonio Tajani, en visite de travail en Algérie.

Il a, ainsi, exprimé son inquiétude pour cette décision prise par la Commission européenne d'une manière «unilatérale» et contraire au protocole de Kyoto. A propos de ce protocole, M. Amar Tou a affirmé qu'il ne concerne que les pays développés et que «l'Algérie n'est pas encore un pays assez développé». A cet effet, il a invité l'UE à en discuter dans le cadre de l'Organisation internationale de l'aviation civile (OAIC), pour un traitement mondial de cette question. M. Amar Tou a également évoqué la question de l'ouverture de l'espace aérien algérien aux compagnies étrangères. «La partie européenne a demandé l'ouverture du ciel», a-t-il dit. S'agissant de cette demande, il a précisé que «l'Algérie privilégie la coopération bilatérale entre pays». Et d'ajouter qu'il y a eu échange de points de vue mais d'une façon «informelle». Pour sa part, le commissaire européen aux transports a affirmé que l'UE était disponible pour travailler sur certains problèmes d'émissions de carbone par les avions, afin de parvenir à de «bons accords». D'ailleurs, a-t-il ajouté, «cette décision n'est pas partagée par tous les pays non européens». A ce propos, il espère parvenir à un accord mondial.

M. Tajani a estimé, d'autre part, que le fait que l'Algérie et l'UE possèdent une même vision du système des transports encourage le renforcement de leur coopération dans le domaine des routes, du rail, du transport urbain, de la sécurité routière, maritime et aérienne. Quant à la politique transeuropéenne dans le transport, il a insisté sur une interconnexion des réseaux de transport transeuropéens et transafricains. Pour ce faire, Tajani a souligné «qu'il faut discuter de cela pour adopter une stratégie commune».

Rym Nassri

COMMERCIALISATION DU GPL ET DU GAZ NATUREL

L'Algérie accroît son offre sur le marché tunisien

L'Algérie accroît son offre en GPL et en gaz naturel sur le marché tunisien. Les deux pays comptent se développer en commun, à l'international, en matière de prospection et production d'hydrocarbures.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - L'Algérie augmente ses exportations de GPL (gaz de pétrole liquéfié) vers la Tunisie à 300 000 tonnes par an. Un accord en ce sens a été conclu, jeudi dernier, à l'issue de la réunion du comité algéro-tunisien de l'énergie en vue d'alimenter les zones frontalières.

Un accord qui, selon le ministre de l'Energie et des Mines, Chakib Khelil, prévoit également la possibilité du stockage du GPL en Tunisie en cas d'impondérables, voire son exportation vers d'autres pays voisins, à partir du sol tunisien. En ce sens, un groupe de travail mixte sera mis en place par les deux sociétés pétrolières des deux pays (Sonatrach et l'Entreprise tunisienne des activités pétrolières, Etap), pour étudier la faisabilité technique et économique de cette option.

Un accord qui conforte, selon le ministre tunisien de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et moyennes entreprises, Afif Chelbi, le «niveau excellent» de la coopération énergétique bilatérale. Ceci d'autant que l'Algérie renforce son statut de fournisseur exclusif du marché tunisien en GPL.

Comme la Tunisie va bénéficier, dès l'année prochaine, de davantage de quantités de gaz naturel algérien, qui est exporté vers l'Italie via le pipeline Transmed (ou gazoduc Enrico Matei) en extension de la capacité de 6 à 7 milliards de m³. Un autre accord en ce sens a été signé entre les deux sociétés pétrolières.

Outre la commercialisation du gaz, les deux pays renforcent leur coopération énergétique dans le domaine de la prospection et de la production d'hydrocarbures.

Déjà partenaires, via la société mixte Numhyd, dans le forage de puits dans le sud-est algérien, les chotts et même l'offshore tunisiens, les deux compagnies comptent se développer en commun à l'international.

Notamment dans les pays africains tels que la Libye, le Niger ou la Mauritanie, où Sonatrach prospecte, ou fore déjà, et qui peuvent susciter l'intérêt tunisien.

Un développement en commun à l'international, naguère considéré comme un objectif à moyen terme, qui évolue, dira Chakib Khelil, vers un «objectif à court terme».

C. B.

ÉLECTRICITÉ

L'interconnexion algéro-tunisienne s'accroît

L'interconnexion électrique entre l'Algérie et la Tunisie s'accroît. Les deux pays ont décidé, jeudi dernier, de porter la capacité d'interconnexion de 220 kV, actuellement, à 400 kV à partir de 2010.

Selon le ministre de l'Energie et des Mines, Chakib Khelil, les travaux au niveau de la partie tunisienne ont été parachevés, en attendant la finalisation des travaux du côté algérien, prévue pour le mois prochain.

Quant à l'interconnexion avec le Maroc, Chakib Khelil a indiqué que le poste marocain de Bourdine est prêt et que les tests sont finalisés pour la liaison avec l'Espagne.

A ce propos, le P-dg du groupe Sonelgaz, Noureddine Boutarfa, a indiqué, en marge, que l'Algérie a, entre 2007-2008, exporté pour 7 millions d'euros d'électricité vers le Maroc et en a importé pour 2 millions d'euros. Des échanges qui ont été effectués dans le cadre de contrats de vente-achat du type spot.

Concernant la création, à terme, d'un marché de l'énergie électrique entre les pays du Maghreb et l'Union européenne, Chakib Khelil a indiqué que son évaluation interviendra lors de la réunion des ministres maghrébins de l'Energie, prévue en décembre 2009 au Maroc.

D'autre part, l'Algérie et la Tunisie renforcent également leur coopération dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables, ainsi que la maîtrise de l'énergie.

Par le biais d'un mémorandum d'entente, les deux pays vont échanger leur expertise en matière d'exploitation de l'énergie solaire et éolienne.

A ce propos, le ministre tunisien de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et moyennes entreprises, Afif Chelbi, a indiqué que son pays a, notamment, programmé la réalisation de 18 projets solaires, le développement de 80 000 concentrateurs, la dotation de 5 000 foyers en électricité à partir du photovoltaïque, ainsi que l'interconnexion électrique avec l'Italie basée sur le mix entre le gaz et les énergies nouvelles et renouvelables.

C. B.

ATTRIBUTION DE PÉRIMÈTRES DE RECHERCHE D'HYDROCARBURES

Les sociétés étrangères intéressées ont participé au choix

L'Agence nationale de valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft) vient de lancer un appel d'offres pour l'attribution de dix périmètres de recherche et exploitation d'hydrocarbures.

Selon le ministre de l'Energie et des Mines, Chakib Khelil, des sociétés étrangères intéressées ont participé, et pour la première fois, au choix de la plupart de ces périmètres.

En précisant que ces périmètres se trouvent dans des bassins «les plus prometteurs», notamment au sud-ouest, où la construction d'un nouveau gazoduc sera bénéfique pour les sociétés étrangères déjà implantées.

C. B.